

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 1. Dépenses

Période de la déclaration: Mois du début _____ Mois de la fin _____

Personne ressource: _____

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses de fonctionnement des districts et commissions scolaires (payé par les commissions scolaires ou districts ou payé au nom des commissions scolaires par les ministères de l'éducation)								
rangée 1 Salaires, traitements et allocations des éducateurs								
rangée 2 Avantages sociaux des éducateurs (tous, excluant la contribution de l'employeur aux régimes de pension)								
rangée 3 Avantages sociaux des éducateurs (SEULEMENT la contribution de l'employeur aux régimes de pension)								
rangée 4 Total des avantages sociaux (rangées 2 et 3)								
rangée 5 Autres dépenses de fonctionnement - incluant les autres coûts salariaux et non-salariaux:								
rangée 6 Total des dépenses de fonctionnement des districts et commissions scolaires (rangées 1, 4 et 5)								
Dépenses en capital des districts et commissions scolaires (payé par les commissions scolaires ou districts ou payé au nom des commissions scolaires par les ministères de l'éducation)								
rangée 7 Service de la dette (incluant les intérêts/ excluant le principal)								
rangée 8 Dépenses annuelles en immobilisation								
rangée 9 Total des dépenses en capital des districts et commissions scolaires (rangées 7 et 8)								
rangée 10 Total des dépenses des districts et commissions scolaires (rangées 6 et 9)								
Régimes de fonds de pension des enseignants (par les commissions scolaires ou les districts ou les autres ministères ou organismes provinciaux)								
rangée 11 Régimes de fonds de pension des enseignants - services courants								
rangée 12 Régimes de fonds de pension des enseignants - autres								
rangée 13 Total des versements alloués pour les régimes de fonds de pension des enseignants (rangées 11 et 12)								
Dépenses de fonctionnement - autres ministères et organismes provinciaux	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
rangée 14 Autres dépenses de fonctionnement - incluant les autres coûts salariaux et non-salariaux:								
rangée 15 Total des dépenses de fonctionnement - autres ministères et organismes provinciaux (rangée 14)								
Dépenses en capital - autres ministères et organismes provinciaux								
rangée 16 Service de la dette (incluant les intérêts/ excluant le principal)								
rangée 17 Dépenses annuelles en immobilisation								
rangée 18 Total des dépenses en capital - autres ministères et organismes provinciaux (rangées 16 et 17)								
rangée 19 Total des dépenses des autres ministères et organismes provinciaux (rangées 15 et 18)								
Autres ajustements non spécifiés ailleurs								
rangée 20 Autres ajustements non spécifiés ailleurs (veuillez préciser)								
rangée 21 Total des dépenses reliées à l'éducation (rangées 10, 13, 19 et 20)								

Le but visé par ce formulaire consiste à s'assurer que les dépenses en éducation sont reportées telles que les salaires, traitements et allocations des éducateurs sont séparées des avantages sociaux des éducateurs et que les dépenses de fonctionnement sont reportées séparément des dépenses en capital.

Les dépenses déclarées ici correspondent aux fonds utilisés pour fournir des services aux étudiants déclarés sur le formulaire intitulé ANNÉE D'ÉTUDES ET SEXE. La rémunération des éducateurs correspond à la somme des dépenses engagées au titre des salaires, traitements et allocations pour les éducateurs déclarés.

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 2. Effectifs selon le genre de programme, l'année d'études et le sexe, commissions et districts scolaires (dénombrement), 1998-1999 à 2004-2005

2.1 Programmes réguliers pour les jeunes

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Masculin	Féminin	Total																		
Pré-maternelle																					
Maternelle																					
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
Décloisonné																					
Total																					

2.2 Taux d'équivalence à temps plein (ETP) - Programmes réguliers pour les jeunes

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Pré-maternelle							
Maternelle							

2.3 Programmes de recyclage¹ pour les adultes

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Masculin	Féminin	Total																		
<8																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
Décloisonné																					
Total																					

2.4 Programmes de formation professionnelle² pour les jeunes et adultes

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Masculin	Féminin	Total																		
Jeunes																					
Adultes																					
Total																					

Notes

1. Inscriptions dans des programmes de formation générale (FG), des programmes de formation de base des adultes (FBA) et d'autres programmes d'équivalence. Exclut toute inscription dans des programmes de recyclage offerts au niveau postsecondaire.

2. Inscriptions dans tout programme de formation professionnelle et technique offert dans des écoles publiques exploitées par un conseil scolaire ou par la province. Exclut toute inscription dans des programmes de formation professionnelle offerts au niveau postsecondaire.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :

... : indisponible pour toute période de référence

... : indisponible pour une période de référence précise

... : absent des lieux de mesure

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 3. Effectifs selon le genre de programme de langue seconde et de la minorité, secteur des jeunes, commissions et districts scolaires (dénombrement), 1998-1999 à 2004-2005

3.1 Programme régulier de langue seconde ¹

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			
	Masculin	Féminin	Total																			
Pré-maternelle																						
Maternelle																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonnée																						
Total																						

3.2 Programmes d'immersion de langue seconde ²

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			
	Masculin	Féminin	Total																			
Pré-maternelle																						
Maternelle																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonnée																						
Total																						

3.3 Programmes d'enseignement dans la langue de la minorité ³

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			
	Masculin	Féminin	Total																			
Pré-maternelle																						
Maternelle																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonnée																						
Total																						

Notes

1. Enseignement normal de la langue seconde (ou programme d'anglais langue seconde, ou programme d'anglais de base) : Effectifs des programmes où l'anglais est enseigné dans le cadre du programme régulier proposé. Une ou plusieurs matières supplémentaires peuvent être enseignées en anglais, sans que cela dépasse 25 % de la semaine d'enseignement.
2. Programmes d'immersion en langue seconde: L'enseignement aux élèves francophones est fait en anglais pendant au moins 25 % de la semaine.
3. Langue de la minorité comme langue d'enseignement(ou programme d'anglais langue première) : effectifs des écoles où la totalité de l'enseignement aux élèves anglophones est fait en anglais.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :
 . : indisponible pour toute période de référence
 .. : indisponible pour une période de référence précise
 * : avant pas lieu de figure

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 4. Effectifs selon le genre de programme en langue autochtone, commissions et districts scolaires (dénombrement), 1998-1999 à 2004-2005

4.1 Enseignement en langue autochtone¹

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Pré-maternelle							
Maternelle							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
Décloisonnée							
Total							

4.2 Langue autochtone comme langue d'enseignement

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Pré-maternelle							
Maternelle							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
Décloisonnée							
Total							

Notes

1- Enseignement d'une langue autochtone : Inscriptions aux programmes où une langue autochtone est enseignée dans le cadre du programme régulier proposé. Une ou plusieurs matières supplémentaires peuvent être enseignées dans une langue autochtone, sans que cela dépasse 25 % de la semaine d'enseignement;

2- Langue autochtone comme langue d'enseignement (ou programme de langue autochtone comme langue première): inscriptions dans des écoles où tout l'enseignement aux enfants autochtones est fait dans une langue autochtone

Au besoin, utiliser les symboles suivants :

- . : indisponible pour toute période de référence
- .. : indisponible pour une période de référence précise
- ... : n'ayant pas lieu de figurer

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 5. Effectifs reliés aux programmes d'enseignement pour les enfants ayant des besoins spéciaux¹, commissions et districts scolaires (dénombrement), 1998-1999 à 2004-2005

Nombre d'élèves identifiés qui bénéficient de soutien supplémentaire eu égard aux programmes et services :	Genre de classe	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
		Masculin	Féminin	Total																		
A. Pour des incapacités sensorielles, physiques et intellectuelles - incapacités à faible incidence	Régulière Spéciale																					
B. Pour des troubles d'apprentissage et du comportement - incapacités à incidence élevée	Régulière Spéciale																					
C. Pour compenser le statut socio-économique ou d'autres désavantages	Régulière Spéciale																					
Total	Régulière Spéciale																					

Notes

1. On entend par enfants ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation ceux pour lesquels on alloue des ressources supplémentaires publiques ou privées pour favoriser leur éducation. Les ressources supplémentaires dépassent celles dont disposent normalement les élèves ordinaires. Il s'agit de ressources qui servent à aider les élèves qui ont de la difficulté à suivre le programme régulier. Il peut s'agir de ressources en personnel (rapport maître/élèves plus favorable, enseignants supplémentaires, assistants ou autres membres du personnel), de ressources matérielles (outils ou supports de divers genres, modification ou aménagement d'une salle de classe, matériel d'enseignement spécialisé) ou encore de ressources financières (modes de financement modifiés, argent réservé dans l'enveloppe budgétaire habituelle ou paiements supplémentaires).

Suivant l'exemple de l'OCDE et les recommandations des directeurs en éducation spécialisée et des services aux élèves du *Western and Northern Canada Protocol*, les catégories de besoins spéciaux se répartissent en trois sous-catégories :

La catégorie A désigne les élèves dont les incapacités sont clairement liées à des causes biologiques – telles que des incapacités physiques, une déficience visuelle ou la cécité, une déficience auditive ou la surdité, une déficience intellectuelle allant de modérée à sévère / profonde, un problème de santé chronique, des incapacités multiples, l'autisme et le syndrome d'alcoolisme fœtal (SAF).

La catégorie B désigne les élèves qui ont des troubles d'apprentissage ou des troubles du comportement.

La catégorie C désigne les élèves dont on considère que leurs difficultés sont principalement causées par des désavantages socio-économiques, culturels ou linguistiques, que le système d'éducation cherche à compenser.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :

- . : indisponible pour toute période de référence
- .. : indisponible pour une période de référence précise
- ... : n'avait pas lieu de figurer

Statistique Canada

POUR INFORMATION SEULEMENT

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 6. Diplômés¹, selon le genre de programme, l'âge et le sexe, commissions et districts scolaires, 1998-1999 à 2004-2005

6.1 Programmes réguliers pour les jeunes

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Masculin	Féminin	Total																		
< 16 ans																					
16 ans																					
17 ans																					
18 ans																					
19 ans																					
20 ans et +																					
Inconnu																					
Total																					

6.2 Programmes de recyclage pour adultes²

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Masculin	Féminin	Total																		
< 16 ans																					
16 ans																					
17 ans																					
18 ans																					
19 ans																					
20 ans																					
21 ans																					
22 ans																					
23 ans																					
24 ans																					
25-29 ans																					
30-34 ans																					
35-39 ans																					
40-44 ans																					
45-49 ans																					
50 ans et +																					
Inconnu																					
Total																					

6.3a Programmes professionnels³ pour jeunes

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Masculin	Féminin	Total																		
< 16 ans																					
16 ans																					
17 ans																					
18 ans																					
19 ans																					
20 ans et +																					
Inconnu																					
Total																					

6.3b Programmes professionnels³ pour adultes

	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Masculin	Féminin	Total																		
< 16 ans																					
16 ans																					
17 ans																					
18 ans																					
19 ans																					
20 ans																					
21 ans																					
22 ans																					
23 ans																					
24 ans																					
25-29 ans																					
30-34 ans																					
35-39 ans																					
40-44 ans																					
45-49 ans																					
50 ans et +																					
Inconnu																					
Total																					

Notes

1. Comprend les nouveaux diplômés seulement. On compte les diplômés tardifs mais on ne compte chaque diplômé qu'une seule fois.
 2. Comprend les diplômés de programmes de formation générale (FG), des programmes de formation de base des adultes (FBA) et d'autres programmes d'équivalence. Exclut tout diplômé de programme de recyclage offert au niveau postsecondaire.
 3. Comprend les diplômés de tout programme de formation professionnelle et technique. Exclut tout diplômé de programme professionnel offert au niveau postsecondaire.
- Au besoin, utiliser les symboles suivants :
 . : indisponible pour toute période de référence

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 7.1 Nombre d'éducateurs à temps plein et à temps partiel, selon l'âge et le sexe, commissions et districts scolaires, 1998-1999 à 2004-2005

PROVINCE/TERRITOIRE:

Éducateurs - Effectifs	1998-1999				1999-2000				2000-2001				2001-2002				2002-2003				2003-2004				2004-2005			
	Masculin	Féminin	Inconnu	Total																								
Temps plein																												
Moins de 20 ans																												
20 à 29 ans																												
30 à 39 ans																												
40 à 49 ans																												
50 à 59 ans																												
60 à 69 ans																												
70 et plus																												
Inconnu																												
Sous-Total																												
Temps partiel																												
Moins de 20 ans																												
20 à 29 ans																												
30 à 39 ans																												
40 à 49 ans																												
50 à 59 ans																												
60 à 69 ans																												
70 et plus																												
Inconnu																												
Sous-Total																												
Inconnu																												
Total																												

Tableau 7.2 Nombre d'éducateurs à équivalent temps plein (ETP) par commissions et districts scolaires, 1998-99 à 2004-05

Éducateurs	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Équivalent temps-plein (ETP)							
Éducateurs au niveau des écoles							
Éducateurs au niveau des districts							
Total							

Educator includes all employees in the public school system (either school-based or school district-based) who are required to have teaching certification as a condition of their employment. Exclude substitute/supply teachers, temporary replacement teachers, teachers on leave, student assistants, teaching assistants and consultants.

Headcount is the number of educators teaching in public schools operated by school boards or the province in September (or as close as possible thereafter) of the school year. It includes all educators in all professional and technical training programs offered in public schools operated by school boards or the province. Exclude, vocational programs offered at the postsecondary level, distance education programs, private schools and schools financed by federal departments (e.g. the Department of National Defence and the Department of Indian and Northern Affairs).

POUR INFORMATION SEULEMENT